

Enquête publique unique

préalable à la demande de permis de construire en vue de la réalisation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de BAZOCHES-LES-GALLERANDES (Loiret) et la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de cette commune.

(Demande présentée par la société Bazoche Energie Solaire)

du samedi 4 novembre 2023 au mardi 5 décembre 2023.

CONCLUSIONS

du

COMMISSAIRE ENQUETEUR

portant sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.

COPIE à : Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'ORLEANS

(Référence : Dossier n° E 23000152 / 45)

La demande de permis de construire une centrale photovoltaïque au sol présentée par la société Bazoches Energie Solaire sur le territoire de la commune de Bazoches-les-Gallerandes nécessite une mise en conformité du PLU de cette commune dans la version qui sera transformée en PLUi de la CCPNL qui aura pris en compte la situation de la RD 97 qui n'est plus classée en route à grande circulation, annulant par ce fait la restriction concernant la bande des 25 mètres à partir de l'axe de la route.

La déclaration de projet établie dans le dossier permettra, durant la transition entre le PLU en vigueur actuellement et l'approbation du PLUi de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret (CCPNL), la délivrance du permis de construire demandé par ailleurs.

La résolution du problème de mise en compatibilité du PLU de Bazoches-les-Gallerandes, avec le projet d'implantation sur une zone AUipb à modifier et avec le règlement de ce PLU dont certains articles sont devenus inutiles, a donné lieu à la décision d'engager une procédure de Déclaration de Projet.

Du fait du transfert de compétences en matière d'urbanisme au profit de la CCPNL depuis le 1^{er} décembre 2015, le Conseil Communautaire, à la demande du maire de Bazoches-les-Gallerandes, dans sa séance du 22 mars 2022, a décidé d'engager la procédure afin d'assurer la compatibilité du projet de centrale photovoltaïque avec le PLUi de la CCPNL en cours d'élaboration.

La réunion des Personnes Publiques Associées (PPA) qui avait eu lieu le 18 octobre 2022, après la présentation du projet par sa rédactrice, pour le compte du bureau d'étude NCA Environnement, a permis à tous les participants de poser des questions ou d'exprimer un avis sur le projet. L'ensemble de ces avis s'était avéré favorable au projet.

Auparavant, deux avis favorables avaient été donnés par la Chambre d'Agriculture du Loiret et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Centre-Val de Loire, qui ne pouvaient avoir un représentant à la réunion du 18 octobre 2022. De plus, l'Architecte des Bâtiments de France, consulté en amont, avait donné un avis favorable et n'a pas participé à la réunion.

Sur les trente-quatre PPA invités, seuls treize représentants des PPA ont été présents à cette réunion. Avec les trois avis favorables adressés par courrier, cela représente seize avis favorables, soit un peu moins de 50% des avis sollicités, mais aucun désaccord sur le projet n'a été enregistré par courrier de la part des dix-huit représentants absents.

Après étude du dossier, visite des lieux, examen de la contribution exprimée au cours de l'enquête publique et explications lors de la réunion de travail, l'avis donné en finale des présentes conclusions s'appuie sur les motivations suivantes :

- Les délibérations des collectivités locales, Commune de Bazoches-les-Gallerandes et Conseil Communautaire de la Plaine Nord-Loiret des 2 février 2021 et 22 mars 2022 ont abouti à une unanimité d'accord (19 voix du Conseil Municipal et 24 voix du Conseil Communautaire) sur la poursuite du projet en ce qui concerne la commune et sur la déclaration de projet portant sur la mise en conformité du PLU et confiant à la Société NCA Environnement l'établissement du dossier en ce qui concerne la CCPNL,

Enquête publique portant sur la demande de permis de construire pour la réalisation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de BAZOCHES-LES-GALLERANDES (Loiret) et la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de cette commune. Réf. Dossier n° E23000152 / 45 – Conclusions du commissaire enquêteur sur la déclaration de projet.

- La réalisation du projet de construction de centrale photovoltaïque au sol nécessite la mise en conformité du PLU de Bazoches-les-Gallerandes dans la version qui sera transformée en PLUi de la communauté de communes de la Plaine du Nord-Loiret, cette mise en conformité étant obtenue « de facto » par la recevabilité officielle de la déclaration de projet,
- Aucun avis négatif ou défavorable n'a été émis par les PPA, au contraire, un accueil favorable a été exprimé par les treize participants de la réunion du 18 octobre 2022,
- La compatibilité avec le SCoT du Pays de Beauce Gâtinais en Pithiverais a été démontrée,
- La mise en œuvre du projet participera à l'objectif national de diminution des Gaz à Effet de Serre (GES),
- Ce projet entre totalement dans la problématique du développement des énergies renouvelables.

Compte tenu de ce qui précède, j'émet

Un AVIS FAVORABLE

à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.

ORLÉANS, le 13 décembre 2023

Le commissaire enquêteur

Signé : Michel LAFFAILLE